



Droit de visite et d'hebergement

Par **sissi775**, le **10/03/2018** à **14:25**

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que veut dire exactement cette phrase : "dit que l'enfant sera pris et ramené à sa résidence habituelle par le bénéficiaire du droit d'accueil ou par une personne digne de confiance" ?

Merci.

Par **jodelariege**, le **10/03/2018** à **18:19**

bonjour par exemple l'enfant habite habituellement chez la maman ,le papa vient chercher l'enfant à telle heure et telle date et le papa ramène l'enfant à telle heure et à telle date...il peut demander à une personne qu'il estime être de confiance à venir chercher et ramener l'enfant si il est dans l'indisponibilité de le faire lui même... cela peut être un parent ,un grand frère majeur ,une concubine.....